

Règlement du championnat de printemps par équipes 11 - 18 ans 2018

Tout d'abord une information essentielle : si vous rencontrez des problèmes d'organisation au cours de ce championnat (reports de rencontres, résultats à saisir...), n'hésitez pas à contacter le responsable (coordonnées à la fin du règlement) ; il sera toujours prêt à répondre à vos questions.



Article 1- Dates des rencontres

- 🕒 Les rencontres peuvent être jouées les mercredi, samedi ou dimanche.
- 🕒 Les responsables des clubs visités doivent convoquer par courrier ou par courriel les adversaires au moins 10 jours avant la date prévue. Ces derniers doivent confirmer par mail, SMS ou téléphone la réception de cette convocation.
- 🕒 En cas de report de la rencontre, le responsable de l'équipe visitée doit avertir le responsable du championnat qui autorisera ou non ce report, après accord du responsable adverse pour la date proposée.
- 🕒 En aucun cas, les rencontres ne doivent être jouées après la date prévue pour la dernière journée.
- 🕒 Dans le cas de surcharge des terrains, il est toujours possible d'inverser le lieu de la rencontre.
- 🕒 Ne pas hésiter à avancer des rencontres.

Article 2- Les joueurs(euses)

- 🕒 Nous vous rappelons que les jeunes ne peuvent participer au championnat de printemps que s'ils ont un classement inférieur ou égal à 30/1 (classement de début février) qu'ils aient ou non participé au championnat d'hiver.
- 🕒 Lorsqu'un club possède plusieurs équipes de même catégorie, les meilleurs classés (ou les joueurs considérés comme les meilleurs) doivent être dans l'équipe 1.
- 🕒 Les compositions des équipes resteront ensuite les mêmes dans le cas où des joueurs changent de classement en cours de championnat. L'ordre des joueurs au sein d'une même équipe devra par contre respecter chaque classement mensuel.

Exemple :

- Un club inscrit deux équipes de la même catégorie avec les classements suivants en février.
 - Équipe 1 : 30/4 – 30/5 et Équipe 2 : 30/5 – 40
 - Le 40 monte 30/4 lors d'un classement mensuel en cours de championnat.
 - Ce joueur reste en équipe 2 mais doit désormais jouer en numéro 1 de son équipe.
-
- 🕒 Un joueur peut participer à la fois à un championnat jeunes et à un championnat adultes, mais il ne peut pas faire plus de deux parties le même jour.
 - 🕒 Un joueur d'une catégorie peut remplacer un joueur d'une catégorie supérieure, à condition de ne pas jouer deux rencontres pour la même journée.

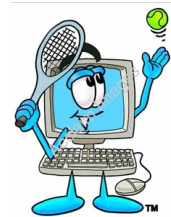
Article 3- Changement de club

Une équipe peut jouer avec plusieurs joueurs ayant changé de club dans la mesure où ce changement a été effectué avant la première journée.

Article 4- Saisie des résultats

Toutes les feuilles de matchs sont à enregistrer par internet par le club qui reçoit au plus tard 48 heures après la rencontre.

Adresse directe à mettre dans vos favoris : <http://www.gs.applipub-fft.fr>



Article 5- Calcul des points et pénalités

- 🟡 Rencontre gagnée : 3 points
- 🟡 Rencontre perdue : 1 point
- 🟡 Forfait d'équipe : 0 point
- 🟡 Match non joué en simple ou en double : pénalité d'un point (avec un sursis à la première infraction).

Le 2^{ème} forfait d'équipe entraîne systématiquement la mise hors championnat de l'équipe avec annulation des rencontres déjà jouées.

En cas d'égalité à la fin du championnat après application des éventuelles pénalités, la différence de matchs départagera les équipes (ex. : une rencontre gagnée 2/1 donne une différence de +1).

Article 6- Phases finales

- 🟡 Voir le document spécifique aux règles de qualification.
- 🟡 La remise des prix aura lieu pour toutes les équipes gagnantes le mardi 3 juillet à 19h au centre de ligue.



Les coordonnées du responsable :

Stephan Bivaud

☎ portable : 06 70 23 41 94



ste4473@hotmail.fr

L'ensemble de la commission des jeunes souhaite un bon championnat à tous les compétiteurs, et espère que ceux qui débutent y prendront du plaisir et continueront pendant de longues années.